

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016**

**L'an Deux Mil Seize, le Douze Décembre** à 18h30, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr CANLER, Maire.

**PRESENTS** : M.CANLER- Mme LAGARDE - M.REDON -Mme FAURE - M.CHIPEAUX -Mme DOCHE- Mr ROUCHAUD - Mr CHAMINADE André-Mme GREGOIRE -Mme DEBORD – M.COULANGES- Mme PLU-M CHAMINADE Y-

**ABSENTS EXCUSES** : Mme EYMARD ayant donné pouvoir à M.CHIPEAUX ; M.DOOM.

Convocation du conseil municipal : 06 Décembre 2016

-----

Le précédent PV est adopté sans observation.

-----

**1) ELECTION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

La commune a droit a 2 délégués au lieu de 4 .

- Mrs Paul CANLER et Jean ROUCHAUD, seuls candidats, sont élus à l'unanimité moins une abstention.

**2) CONTRATS D'OBJECTIFS DEPARTEMENTAUX 2017/2020.**

3 projets sont retenus. Les financements seront sollicités auprès du Conseil départemental, de l'État et de la Région.

Les projets sont priorisés comme suit :

- Extension du bâtiment du snack bar afin de créer une salle de restauration et permettre une exploitation permanente.
- La mise en état de la place du bourg et des rues
- Isolation thermique des bâtiments scolaires par le changement des portes et fenêtres (cantine, garderie, salle de l'étage)

**3) MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES**

Le Maire est autorisé à signer les conventions nécessaires avec les propriétaires riverains. Mme LAGARDE est chargée des négociations préalables.

**4) LOCATION du SNACK BAR - BAIL**

Les gérants souhaitent ouvrir toute l'année mais cette solution n'est pas envisageable lorsqu'il fait un temps froid et humide, malgré un chauffage sous la structure.

En conséquence, il n'y aura pas de location du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 Avril 2017

#### 5) CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Ce contrat auprès de la CNP est reconduit pour 2017.

#### 6) COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Le contrat est renouvelé pour 2017

#### 7) REVISION ANNUELLE DES LOYERS

L'augmentation légale est de 0,06 %. Arrondis à l'euro, les montants des loyers restent identiques.

#### 8) INTEGRATION SALLE CULTURELLE DANS LE BUDGET COMMUNAL - Prise d'une Décision Modificative pour règlement du solde à la CCPT.

Ajourné

#### 9) VOTE DES SUBVENTIONS 2016

article	Organisme	Montant voté
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	400
6574	AMICALE LAIQUE	1200
6574	SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE	500
6574	CROIX ROUGE	150
6574	FNATH	150
6574	LE CŒUR DU PERIGORD	50
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER	350
6574	REGULUS	300
6574	COMICE AGRICOLE	300
6574	GAULE THIBERIENNE	250
6574	THIVIERS SPORT AUTO	200
6574	ESPOIR	100
6574	COMITE DES FETES	300
6574	FNACA	150
6574	FOOTHISLECOLE	200
6574	<i>divers</i>	<i>400</i>

#### 10) DELIBERATION PORTANT INTERDICTION DES POIDS LOURDS EN TRANSIT

Le Maire indique qu'une réunion organisée par la CCPT s'est tenue le 18 octobre 2016 à Thiviers. Cette rencontre avait pour sujet le passage des poids lourds en transit sur la RN21 entre Périgueux et Limoges.

Il a été soulevé par de nombreux maires et présidents d'intercommunalités de Dordogne et de Haute-Vienne concernés, que le passage de ces poids lourds ne faisant que passer par les communes traversées par la RN 21 de Périgueux à Limoges engendre des nuisances de différentes natures (pollution, insécurité routière, nuisance sonore, endommagement de la voirie) sans réel gain ni avantage pour l'économie locale.

Fort de ce constat, ces élus ont décidé de s'unir pour interdire le passage des poids lourds en transit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**:

- d'approuver le principe d'interdiction du passage de poids lourds en transit sur la R N 21 entre Périgueux et Limoges de jour comme de nuit, la semaine et le week-end
- d'autoriser son maire à représenter la commune pour toute action entreprise dans ce but auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que de l'ensemble des personnes publiques et privées associées et concernées par cette mesure
- d'accepter qu'une délégation d'élus de la Dordogne et de Haute-Vienne prenne rendez-vous avec le Préfet de la Région afin de lui exposer ce projet pour aboutir à sa mise en œuvre

#### **11) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/ FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

Considérant que la commune fait déjà partie du groupement de commande régional créé en 2013 par le SDE de l'ancienne région Aquitaine en matière d'achat d'énergies,  
 Considérant que l'élargissement du périmètre régional implique que la convention de groupement de commande soit réadaptée,

Le Conseil décide :

- De confirmer l'adhésion de la commune dans le cadre de cette nouvelle convention
- D'autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le SDE

#### **12) CONCOURS VILLAGES ETOILES**

Notre commune a obtenu 4 étoiles sur 5 il y aura 4 ans en Avril 2017. Un nouveau dossier sera déposé pour les 4 années à venir.

#### **DIVERS**

Stationnement dans le bourg : Il est rappelé que les voitures ne doivent pas entraver la circulation et ne doivent pas être stationnées sur la place lors d'obsèques.

Cartes nationales d'identité : Les petites communes ne délivreront plus les cartes d'identité. Cette démarche se fera auprès de la mairie de THIVIERS à compter du 01 Janvier 2017.

Spectacle de Noël de l'école (mime Malou) : le conseil municipal décide unanimement de financer ce Spectacle (500 euros).

Bâtiment du Puy Saint Jean : Une évaluation a été demandée afin de connaître la valeur de ce bâtiment.

Grippe aviaire : En raison d'une nouvelle épidémie de grippe aviaire les particuliers doivent confiner leurs volailles (poules, canards) pigeons...) qui ne doivent pas être en contact avec les oiseaux sauvages.